



DOSSIER ? Religion et laïcité en ESMS : le casse-tête ?



5 L'entretien
L'autisme vu par Hugo Horiot



35 L'accompagnement en action
Ateliers et protection de l'environnement



37 Territoire
Maisons collectives pour personnes cérébrolésées



LES FICHES PRATIQUES ■ Quelques précisions juridiques... ■ Religion et troubles neurocognitifs. ■ Comment intégrer les croyances des résidents ? ■ Laïcité dans les établissements catholiques. ■ Les fêtes religieuses calendaires. ■ La religion dans les petites choses.



École en travail social d'Avion (62) où se déroulent des formations « Laïcité et valeur de la République ».

Les ESSMS et la laïcité dans le quotidien

Dans les établissements, les professionnels qui travaillent au quotidien avec différentes populations se retrouvent parfois désarmés pour répondre aux questions liées à la Laïcité. Très souvent ce sujet reste une source de confusion et les réponses apportées sont fondées sur les représentations des uns et des autres et peuvent être erronées et parfois devenir discriminatoires. D'où la nécessité de former les professionnels afin de leur permettre de véhiculer un discours qui soit le plus clair possible sur cette question et garantir le droit des usagers.

De nombreuses idées reçues sont véhiculées sur la laïcité : « La laïcité fait de la religion une affaire privée », « La laïcité interdit d'exprimer sa religion en public ». Le défi principal de la laïcité c'est le vivre ensemble, à condition qu'elle soit bien comprise. Il est donc important de clarifier et de bien définir ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas afin de garantir le respect de sa bonne application au sein des établissements. Avoir une bonne connaissance de la laïcité permet à chacun d'adapter son posi-

tionnement professionnel en fonction des situations rencontrées, tout en favorisant les échanges, et donc en étant garant du vivre ensemble. La laïcité qui peut se traduire par « ce qui est indépendant de toute confession religieuse » est plutôt un concept historique que juridique. Cependant la laïcité est inscrite dans la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation de l'Église et de l'État. Selon l'Observatoire nationale de la laïcité celle-ci repose sur trois principes et valeurs : « La liberté de conscience et celle de manifester

ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions ». Selon cette même source « La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi



Sadek Deghima,
chef de service
Photo : Sadek Deghima

la liberté vis-à-vis de la religion: personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses ». La laïcité ne doit en aucun cas être un prétexte pour discriminer une religion par rapport à une autre. Les principes de la laïcité pour les salariés ne s'appliquent pas de la même manière dans le public et dans le privé. En fonction du statut (public/privé) découlent des obligations pour les employeurs et les salariés. Le devoir de neutralité, souvent mis en avant dans certaines institutions, concerne principalement les fonctionnaires des institutions publiques et pas toutes les associations de droit privé (sauf exception) et ne concerne pas les usagers.

Des professionnels face à des situations concrètes

Dans le quotidien d'un établissement social ou médico-social, les professionnels peuvent se retrouver face à des situations concrètes. Exemple: un usager qui demande à un professionnel une bible, un coran ou une torah pour pratiquer sa religion. Les situations se

multiplient et elles émanent des usagers, des familles ou des équipes. Chez les professionnels, il y a beaucoup de méconnaissance du cadre légal et réglementaire sur la laïcité. En fonction des représentations des professionnels et/ou de leurs convictions et/ou de leurs connaissances concernant les principes de laïcité, ils peuvent se retrouver dans une situation embarrassante et être amenés à la lui refuser sous prétexte du respect des principes de laïcité. Or le principe de laïcité n'interdit pas la pratique religieuse pour l'usager et la loi lui garantit même son droit à la pratique religieuse. Il est important de faire figurer ce droit dans la charte des droits et libertés des établissements, afin que tous les professionnels d'un établissement puissent apporter la même réponse et lui garantir ses droits.

L'article 11 de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, prévue par la loi du 2 janvier 2002, reconnaît à chacun le droit à la pratique religieuse dans la mesure où celle-ci « ne trouble pas le fonctionnement des établissements et des services ».

Il est également nécessaire d'informer les usagers sur leurs droits à leur arrivée dans l'établissement. Selon l'article L311-4 du Code de l'action sociale et des familles: « Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celui-ci puisse faire obstacle aux missions des établissements ou service. »

La nécessité de formation

Les professionnels sont de plus en plus confrontés à des demandes et/ou à des situations liées à la question de la religion et/ou de la laïcité, ce qui peut leur mettre en difficultés dans les réponses à apporter et dans leur positionnement professionnel. Avant de répondre à ces sollicitations, une clarification est nécessaire pour les professionnels, afin de trouver la réponse la plus appropriée. Les réponses apportées engagent leurs responsabilités et celle de l'institution face au non-respect du droit ou dans certains cas à la discrimination.

La formation est un bon levier pour permettre aux professionnels d'actualiser voire d'enrichir leurs connaissances, afin d'adapter leurs pratiques professionnelles, notamment dans les situations qui nécessitent un positionnement clair concernant la laïcité. La remise à plat des compétences des professionnels doit se faire de manière régulière car ils interviennent dans des environnements qui évoluent très rapidement.

Les évolutions des contextes nécessitent de la part des professionnels de l'adaptation en vue de mieux répondre aux besoins et aux demandes des usagers dans le respect du cadre légal. Chaque individu construit ses compétences tout au long de sa vie, à travers ses diverses expériences (personnelles, professionnelles...) complétées par des formations qui vont lui permettre d'approfondir ou d'explorer de nouveaux domaines. Dans certaines situations, même si l'on possède le diplôme requis pour occuper une fonction, des compétences précises pourraient nous faire défaut. Les nouvelles compétences acquises à travers la formation permettront de mieux gérer les situations et de répondre au cas par cas en proposant des solutions négociées et adaptées dans le respect de la loi. La formation permettra aux professionnels de mieux appréhender la laïcité et de conforter leur positionnement et la cohérence des équipes dans le quotidien. ■

La formation « Valeurs de la République et Laïcité »

La formation se déroule sur deux jours, elle fait partie d'un plan national porté par l'État et déployée en région par la DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale) pour former les acteurs de terrain (professionnels et bénévoles) qui accompagnent différents publics et qui sont confrontés aux questions en lien avec la laïcité. Dans la région des Hauts-de-France, la Face Mel (Fondation agir contre l'exclusion) est chargée d'assurer la coordination technique et la programmation des formations au niveau régional. Cette formation vise à outiller les participants en vue de véhiculer un discours clair et concret auprès des usagers, dans le respect du droit concernant l'application au quotidien des valeurs de la République et en particulier du principe de laïcité. L'enjeu de cette formation est de permettre aux acteurs de proximité d'avoir un positionnement adapté à leur cadre d'intervention et d'être en capacité d'apporter des réponses conformes au cadre légal dans une logique de dialogue et de pédagogie. À partir d'un cadrage historique et juridique, l'application du principe de laïcité est abordée au moyen de différents cas pratiques, adaptés aux situations professionnelles des participants. Il est important pour les participants de comprendre les enjeux et de prendre conscience des conséquences de leurs positionnements face aux demandes des usagers. Les réponses apportées doivent être fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination.

Les objectifs

- Acquérir des repères historiques et des références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.
- Permettre aux professionnels d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse.
- Travailler sur des cas pratiques répondant aux interrogations du quotidien.
- Apporter des réponses aux demandes des participants concernant des situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions.